

que ce ne soit une citation de mémoire) qui a fait écrire 300 au lieu de 100.

Le 28 juin 1908, le pape accordait une indulgence de 300 jours à la récitation de l'invocation suivante, en faisant la gémuflexion à deux genoux devant le Saint-Sacrement solennellement exposé : « Jésus, mon Dieu, je vous adore ici présent dans le sacrement de votre amour » et de 100 jours, lorsqu'on la récite en faisant la gémuflexion d'un genoux devant le tabernacle où est conservé le Saint-Sacrement ; il accordait de plus la même indulgence de 100 jours à celui qui fait un signe extérieur de respect, en passant devant une église ou chapelle où l'on conserve la sainte Eucharistie. Comme on le voit, la prostration seule devant le Saint-Sacrement fait gagner 300 jours ; dans les deux autres cas, l'indulgence n'est que de 100 jours. L'ordre de gradation est de nature à empêcher la confusion. (On trouve ces indications dans l'AMI DU CLERGE, 1908, page 746).

II. — 1^o Dans le 1^{er} cas, on n'est pas libre de satisfaire par un seul acte à deux obligations distinctes. Lorsque la rubrique exige l'oraison ou *Ecclesiæ*, ou *Deus, qui omnium* et que l'une d'elle (ordinairement la seconde) est commandée par l'évêque, il faut dire la 1^{re} pour observer la rubrique et l'autre pour obéir à l'évêque. Il y a plus d'un siècle déjà on a demandé à la Congrégation des rites, si, lorsque la rubrique prescrit une 3^e oraison au choix, on peut dire à sa place celle prescrite par l'évêque et la réponse a été négative (17 août 1709 n. 2198, II). Dernièrement la question a été posée de nouveau par des rédacteurs d'ordo, au sujet du choix entre l'oraison *Ecclesiæ* et celle pour le pape, et la même congrégation a encore répondu dans le même sens, c'est-à-dire qu'il faut les réciter toutes deux (4 mars (ou 24 mai) 1901). C'est bien d'ailleurs ce que dit l'ORDO de Montréal, pour 1910, page V.

2^o La rubrique du missel (titre VII de *Commemorationibus*,

n. 5)
mémo
laudes
compl
votive
par l'
choisi
oraiso
rubriq
dignit
de sanc
liter in

Cet
messe
vienne
les ora
sons t
même
avant
ou ad

Ains
Saint-
raison
tôt pou

Sœur
de Notr
Sœur
des Sœu
Mme.